

Conseil de sécurité

Distr. GEWERALE

8/20103 10 coût 1988 FRANCAIS ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 10 AOUT 1988, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE LA GRECE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration que le Gouvernement grec a faite le 9 soût 1988 au sujet du cesses-le-feu dans le conflit qui oppose l'Iran et l'Iraq.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente déclaration comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intéris,

(<u>Rigné</u>) Leonidas CHRYSANTHOPOULOS

Anneze

DECLARATION FAITE PAR LE GOUVERNEMENT GREC LE 9 AOUT 1988 AU SUJET DU CESSEZ-LE-PEU DANS LE CONFLIT QUI OPPOSE L'IRAN ET L'IRAQ

Le Gouvernement grec accueille avec une satisfaction particulière le cesses-le-feu intervenu dans le conflit qui oppose l'Iran et l'Iraq depuis huit ans, cesses-le-feu qui, comme l'a annoncé le Secrétaire général de l'OMU, entrera en vigueur le 20 août 1988. Le Gouvernement grec espère que les négociations qui suivront entre les deux nations se solderont par un succès. Une nouvelle ère de paix et de progrès pour les peuples amis d'Iran et d'Iraq est sur le point de s'ouvrir.

Le Gouvernement grec exprime son appui sans réserve au Secrétaire général de l'Organisation des Mations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, dont les efforts soutenus ont été à l'origine de l'heureux événement.

Le Gouvernement grec n'avait jamais, au cours du conflit, cessé d'oeuvrer, au niveau bilatéral et dans le cadre des Communautés européennes, à la fin de ce conflit inutile qui a été la cause de tant de malheurs pour les deux peuples. Le Gouvernement grec est par ailleurs disposé à tout mettre en oeuvre pour concourir à la solution des problèmes qui pourraient éventuellement surgir.
